

Fiche fiscale 281.62

- L'attestation 281.62 intègre les données de l'attestation de base et les données de l'attestation de paiement dans une seule « attestation 281.62 ».
- L'attestation 281.62 vaut comme attestation de paiement pour l'année pour laquelle l'attestation est délivrée.
- Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2016 et les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2016 pour lesquels une attestation est délivrée pour la première fois à partir du 1^{er} janvier 2016, les rubriques 8 et 11 doivent également être complétées et l'attestation 281.62 sert en outre d'attestation de base.
- Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2016, pour lesquels une attestation de base avait déjà été délivrée avant le 1^{er} janvier 2016, les rubriques 8 et 11 sont facultatives. Ces rubriques n'ont par conséquent pas été complétées sur votre attestation, mais elles apparaissent sur votre attestation de base.

Rubrique 1 : Numéro de l'attestation

Numéro d'ordre unique

Rubrique 2 : Identité et adresse du preneur d'assurance (qui est également l'assuré et le bénéficiaire des avantages éventuels en cas de vie) :

Données du preneur d'assurance

Rubrique 3 : Numéro national du preneur d'assurance (qui est également l'assuré et le bénéficiaire des avantages éventuels en cas de vie) :

Le numéro national ou, le cas échéant, le numéro de la Banque-Carrefour (numéro BCE) du preneur d'assurance.

Rubrique 4 : Numéro de référence du contrat

Votre numéro de police

Rubrique 5 : Date de début du contrat : .././....

La date de début de votre contrat.

Rubrique 6 : Date de fin du contrat : .././.... ou une date de fin indéterminée

La date de fin convenue contractuellement à la conclusion du contrat d'assurance est indiquée ici.

- Pour les contrats en cours, l'échéance fixée au 1^{er} janvier (de l'année à laquelle l'attestation se rapporte) est mentionnée.
- Pour les contrats dont la date de fin n'est pas déterminée précisément (par exemple, dans le cas des assurances décès « à vie », qui prennent fin à la suite du décès de l'assuré et des assurances solde restant dû confort), la case « date de fin indéterminée » est cochée.

Rubrique 7 : Modification de la date de fin du contrat

a) nouvelle date de fin du contrat :/../....

b) à partir du :/../....

Les rubriques 7a et 7b ne sont complétées que si la date de fin contractuelle a été modifiée dans le courant de l'année 2020. Cette rubrique ne doit être complétée que pour l'année durant laquelle la modification a été apportée.

Rubrique 8 : Le contrat a-t-il été conclu initialement pour garantir ou reconstituer un prêt hypothécaire contracté pour une habitation ?

oui non

Dans cette rubrique, l'objet de l'assurance est attesté, tel qu'il a été déterminé au début du contrat.

Rubrique 9 : Modification de l'objet du contrat :

a) le contrat doit-il être conclu au 31/12/2020 (année de paiement) en garantie ou reconstitution d'un prêt hypothécaire pour une habitation ?

oui non

b) à partir du :

Cette rubrique n'est complétée que si vous avez modifié l'objet de votre contrat.

Rubrique 10 : Bénéficiaire(s) en cas de décès au 31/12/2020 (année de paiement)

Cette rubrique reprend la situation au 31 décembre 2020.

Rubrique 11 : Montant assuré¹ au début du contrat

a) en cas de vie :

b) en cas de décès :

Cette rubrique mentionne le montant assuré au début du contrat.

¹ Gain compris

Rubrique 12 : Montant assuré² au 31/12/... (année de paiement)

a) en cas de vie.....

b) en cas de décès.....

Les montants assurés

Rubrique 13 : montant des primes payées en 2020 (année de paiement) pour la constitution d'une rente ou d'un capital en cas de vie et/ou en cas de décès (sauf le montant qui, le cas échéant, concerne l'assurance(s) complémentaire(s))

Le montant des primes payées en 2020 pour l'assurance principale.

² Gain compris